

MRC DE L'AMIANTE

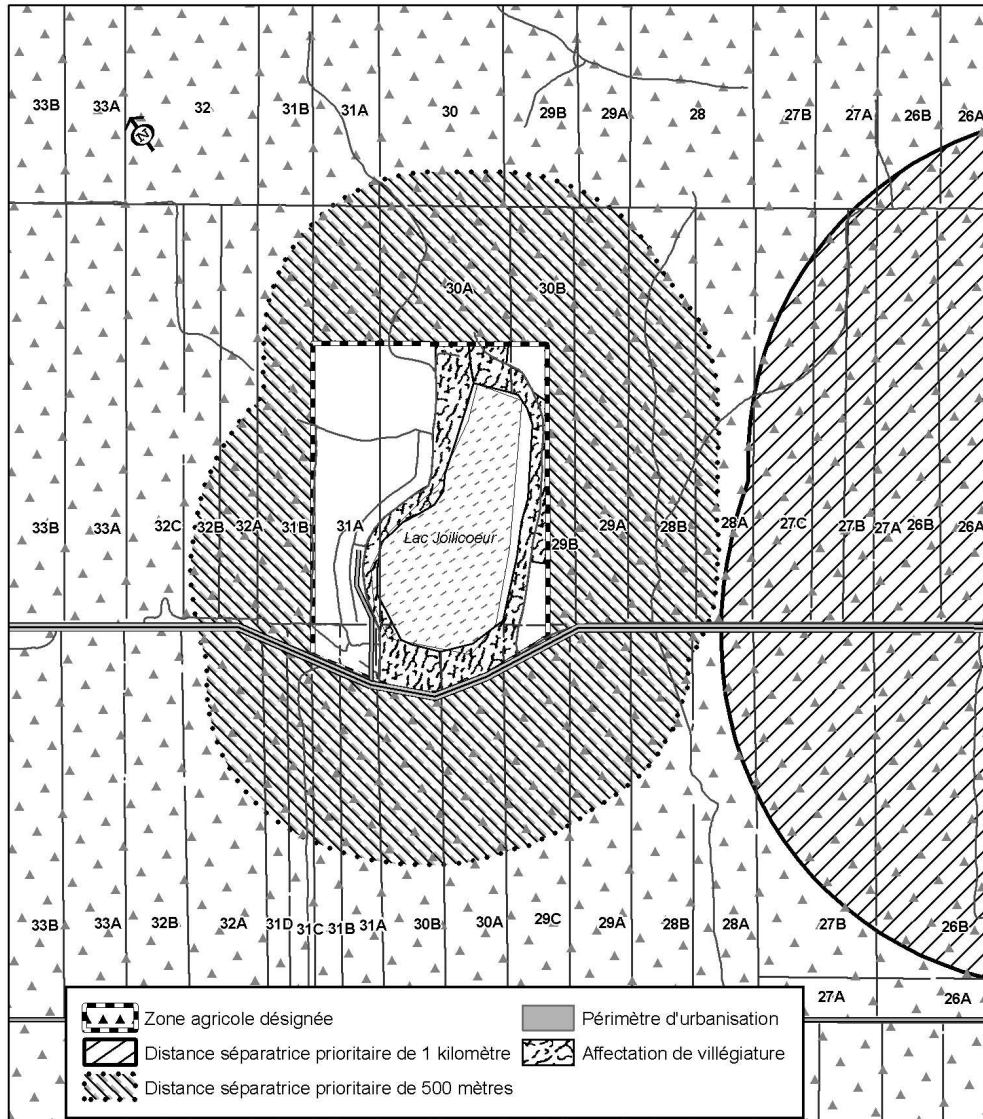
RÈGLEMENT NUMÉRO 88

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF AUX DISTANCES SÉPARATRICES PRIORITAIRES ET AUX SUPERFICIES MAXIMALES DES AIRES D'ÉLEVAGE APPLICABLES AUX PRODUCTIONS PORCINES SUR GESTION LIQUIDE DES FUMIERS

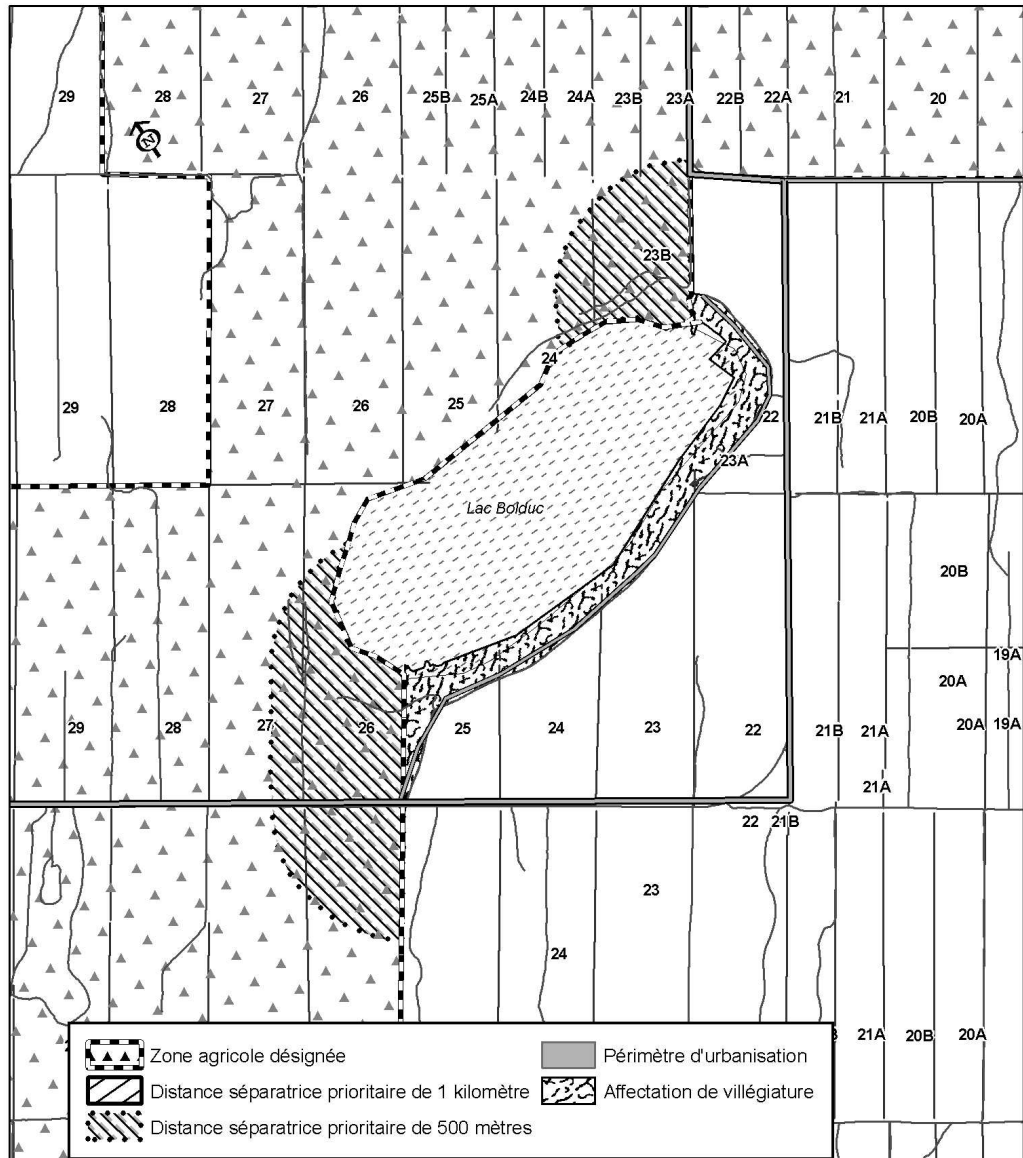
Annexe 2 Illustration des superficies comprises dans les distances séparatrices
prioritaires des affectations de villégiature applicables aux installations
d'élevage porcin sur gestion liquide des fumiers

Note Afin de reproduire le présent document sur un format lettre, les échelles
cartographiques sont variables.

2.1 Lac Jolicoeur, municipalité d'Adstock



2.2 Lac Bolduc, municipalité d'Adstock



2.3 Lac Du-Huit, Lac À La Truite, municipalité d'Adstock et Lac Bécancour, ville de Thetford Mines

